

rejeté

# SÉNAT

le 17 décembre 1968.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

---

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.*

**(Urgence déclarée.)**

---

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1968.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*

---

**Voir les numéros :**

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 401, 504 et In-3° 66.

Sénat : 84 et 108 (1968-1969).